

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC PARIS
BEAUGRENELLE 2 PLACE CHARLES MICHELS 75015 PARIS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 2 000 €.

MAUYRAN Devarajah , gérant de la société A.K.R CASH ET CARRY 77 EN FORMATION , S.A.R.L.
actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 22 AVENUE DU GENERAL LECLERC
77680 ROISSY EN BRIE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant
immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été
versé par l'ensemble des associés.

1er associé	MAYURAN Devarajah 2 rue de la gare 93000 Bobigny
Nombre de parts	50
Montant versé	1 000 €
2e associé	KENGANADHAN Ragulan 79 avenue Mozart 77680 Roissy en Brie
Nombre de parts	50
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des
Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée,
conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 23 juillet 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Khadija Moulay
Chargée d'affaires professionnelles
Professionnel

JST06